

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 16 juin 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

16 juin 2022

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
M. Réjean Carle, substitut de Sainte-Ursule
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

Étaient absents :

Mme Julie Bibeau, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Serge Ferron, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 mai 2022
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit
 - 11.2 Réparation du débitmètre d'entrée du BSE
 - 11.3 Clapets anti-retour

12. Varia
 - 12.1 Servitude à Saint-Édouard-de-Maskinongé
 - 12.2 Adoption des politiques en santé et sécurité du travail
 - 12.3 Réunion de travail pour le budget 2023
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2022-06-079

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2022-06-080

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 19 mai 2022 et résume les communications ayant un intérêt public.

2022-06-081

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 juin 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-06-082

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 juin 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-06-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de vingt-et-un mille six cent soixante-seize et soixante-deux (21 676,62 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 juin 2022.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mai 2022 préparé en date du 8 juin 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-06-084

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mai 2022.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 14 juin 2022 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 juin 2022 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 1^{er} juin 2022 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel-Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Il y a une vanne de rue à Sainte-Ursule qui a commencé à fuir hier. Nous n'avons pas les pièces pour procéder à la réparation. De plus, nous nous

Séance ordinaire du 16 juin 2022

sommes aperçus que deux autres vannes en amont commencent à fuir également. Nous allons procéder aux réparations la semaine prochaine.

- Le F-150 a été réparé au garage Drainville pour des problèmes à un bras de suspension avant et au système de 4 roues motrices.
- Le moteur du Puits SE-12 est tombé en panne à la suite des orages et pannes électriques de la fin de semaine de la fête des Patriotes. Il a été remplacé par Danovar le 10 juin.
- Les travaux de changement de la colonne du Puits SA-23 ont été fait. Le clapet anti-retour et la pompe étaient coincés dans la rouille. Nous avons installé une pompe que nous avions en inventaire et R.J. Lévesque avait un clapet pour un autre client qu'il nous a installé.
- Le débitmètre d'entrée de l'usine de Saint-Édouard a cessé de fonctionner. Il avait été acheté et installé en 2019. Nous allons le faire vérifier par Endress & Hauser. Nous avons installé l'ancien que nous gardions en réserve.
- Le curage du réseau est débuté.
- Mario et Francis ont suivi le cours de secourisme en milieu de travail les 6 et 13 juin.
- Nous avons lancé un appel d'offres sur invitation auprès de 5 plombiers de la région pour les travaux de réparation du drain du garage mais aucun n'a soumissionné.

2022-06-085

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité de retourner en appel d'offres sur invitations pour la réparation du drain du garage et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

- Il y a eu des problèmes avec le système d'alarme à certains endroits. Alarme Diamond est venu et a remplacé préventivement toutes les batteries et a changé 4 cartes d'accès.
- SPE Valeurs Assurables est venu faire l'évaluation de tous nos bâtiments.

11.2 RÉPARATION DU DÉBITMÈTRE D'ENTRÉE DU BSE

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre d'entrée de l'usine de Saint-Édouard a cessé de fonctionner sans raison apparente;

CONSIDÉRANT QUE ce débitmètre avait été acheté chez Endress & Hauser en 2019 et remplacé préventivement;

CONSIDÉRANT QUE ce débitmètre n'est plus sous garantie;

CONSIDÉRANT QUE Endress & Hauser propose trois options possibles pour la réparation :

- 1) Envoyer l'instrument à notre atelier de réparation à Burlington et coût de réparation est de 2 213,75 \$ plus taxes et transport;
- 2) Technicien sur le site avec le module électronique;
- 3) On remplace le module électronique nous-mêmes mais si le problème est toujours présent ils ne reprennent pas le module électronique et une investigation sur l'instrument sera requise.

POUR CES MOTIFS :

2022-06-086

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser la réparation du débitmètre par le technicien d'Endress & Hauser.

11.3 CLAPETS ANTI-RETOUR

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de changement de la colonne du Puits SA-23 le clapet anti-retour était coincé dans la rouille et n'a pu être enlevé;

CONSIDÉRANT QU'il vaudrait mieux en avoir un de 6 pouces en réserve pour le Puits SA-24 et un de 4 pouces pour le Puits SU-03;

CONSIDÉRANT QUE Wolseley dépose une soumission au coût de 3 948,74 \$ pour ces deux clapets;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en attente d'une soumission de Emco;

POUR CES MOTIFS :

2022-06-087

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat des deux clapets anti-retour chez le fournisseur le moins cher.

12. VARIA

12.1 SERVITUDE À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Louiseville a une servitude pour une conduite d'aqueduc depuis 1956 sur les anciens lots numéros 502 et 503 au bout du chemin Francine à Saint-Édouard-de-Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens promoteurs d'un projet domiciliaire demandent le consentement de la Ville de Louiseville afin de pouvoir prolonger le réseau aérien d'Hydro-Québec dont les poteaux seraient plantés dans l'emprise du chemin, en bordure de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Louiseville demande le consentement à la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour s'assurer que cette implantation ne nuira pas à ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas de conduites actuellement dans cette servitude et n'en a pas de prévu dans les années à venir;

POUR CES MOTIFS :

2022-06-088

IL EST PROPOSÉ par Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Régie d'aqueduc de Grand Pré accorde le consentement à la Ville de Louiseville pour l'implantation du réseau d'Hydro-Québec en bordure de la servitude des anciens lots numéros 502 et 503 à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

12.2 ADOPTION DES POLITIQUES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Accisst a déposé le Programme de prévention en santé, sécurité et qualité du travail 2022-2023 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de prévention comporte les trois politiques suivantes qui doivent être adoptées par la Régie :

- *Politique en matière de santé et sécurité du travail;*
- *Politique d'assignation temporaire;*
- *Politique de déclaration des lésions professionnelles;*

POUR CES MOTIFS :

2022-06-089

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré adopte la *Politique en matière de santé et sécurité du travail*, la *Politique d'assignation temporaire* et la *Politique de déclaration des lésions professionnelles*;

QUE ces politiques entrent en vigueur dès maintenant;

QUE Monsieur Mario Paillé soit autorisé à signer ces politiques pour et au nom de la Régie.

12.3 RÉUNION DE TRAVAIL POUR LE BUDGET 2023

Monsieur Mario Paillé informe les membres du conseil d'administration qu'une réunion de travail aura lieu le 25 août 2022 à 19 h 00 au bureau de la Régie pour préparer le budget de l'année 2023.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2022-06-090

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 00.

Président

Secrétaire-Trésorier

